

Lien social et Politiques

Société des savoirs, gouvernance et démocratie

Claude Martin et Denis Saint-Martin

Société des savoirs, gouvernance et démocratie
Numéro 50, automne 2003

URI : id.erudit.org/iderudit/008276ar
<https://doi.org/10.7202/008276ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 1204-3206 (imprimé)
1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martin, C. & Saint-Martin, D. (2003). Société des savoirs, gouvernance et démocratie. *Lien social et Politiques*, (50), 7–14. <https://doi.org/10.7202/008276ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Présentation

Société des savoirs, gouvernance et démocratie

La publication d'un numéro 50 justifiait au départ, dans notre esprit, que soit commémoré quelque peu ce quart de siècle d'existence, et même presque un demi-siècle, si l'on remonte à l'origine de la revue, fondée en 1958 par Albert Meister, autour de la question du développement communautaire. C'est pourquoi nous avons envisagé de demander à Frédéric Lesemann, qui la dirigea de nombreuses années et fut le passeur entre l'Europe et l'Amérique du Nord, de bien vouloir jouer le rôle de « grand témoin » et de nous proposer un bilan de ce projet éditorial et de son évolution. Nous imaginions alors de diviser ce numéro 50 en deux, en quelque sorte, en réservant une partie au bilan et à la commémoration, et une autre à un thème, ce qui nous laissait un peu l'impression de faire de cette commémoration une sorte de sanctuaire obligé et d'enfermer Frédéric dans un rôle de père fondateur.

Mais c'est en fait le choix de la thématique de ce numéro qui a permis de sortir de cet artifice commémoratif. En proposant de travailler sur « la société des savoirs », Denis Saint-Martin nous a permis, au fond, de traiter en même temps la question du rôle de la revue en tant qu'espace de débat scientifique et politique, en tant que revue intermédiaire se saisissant de problèmes publics et sollicitant des spécialistes, des chercheurs sensibles à la question de la démocratisation des modes de production et de diffusion des savoirs, à celle des savoirs profanes, ou encore aux questions que pose l'interaction entre connaissance et action. Ces questions sont d'ailleurs revenues de manière régulière dans l'histoire de la revue, ce qui en fait une sorte d'observatoire de ce débat : le no 5 (1981) abordait la question de la recherche-action; le 15 (1986), la crise des savoirs; le 41 (1999), le nouveau vocabulaire du social.

En adoptant un thème, les responsables d'un numéro de *Lien social et Politiques* doivent tout d'abord s'interroger sur sa résonance dans leurs pays respectifs. Si, au Québec, il va de soi que l'on se doit d'utiliser l'expression française « société du savoir », en France, il semble que, par snobisme ou par volonté de conserver la marque de fabrique d'une expression, il soit plus fréquent de retenir l'expression anglaise *knowledge society*. Et à défaut, on évoquera plutôt la « société de l'information » que la « société du savoir », même si ces deux expressions ne se recouvrent pas parfaitement. Ces questions sémantiques à composante géopolitique ne sont pas anecdotiques. Leur conséquence est double : d'une part, à les négliger, on peut se trouver dans la situation où les propositions d'article ne viennent que d'un côté de l'océan, car de l'autre, le thème ne signifie rien de tangible ni de porteur; mais d'autre part, l'impact concerne aussi la diffusion, car si « la société du savoir » ne veut rien dire pour des auteurs potentiels, il est facile d'imaginer la réaction des hypothétiques lecteurs.

Aussi, pour aborder une thématique, faut-il rapidement être en mesure de la décliner de manière à ce qu'elle corresponde à des enjeux précis dans les deux univers académiques et politiques que sont tout d'abord la France et le

Québec et, au-delà, l'Amérique du nord et l'Europe. De ce point de vue, il est manifeste que se développent actuellement toute une rhétorique et une série de réflexions concernant l'émergence d'une société dite du savoir. En Europe, les institutions européennes, et surtout la Commission, en sont les premiers relais, au travers de la manière dont est pensé et planifié l'espace européen de la recherche. Quel que soit le secteur scientifique, il est question de promouvoir des réseaux d'excellence, des transferts d'expérience et de savoirs, de faciliter les collaborations et la circulation des idées et des individus, de solliciter des applications concrètes en provenance de la recherche, de diffuser les connaissances aux milieux de pratiques, de hiérarchiser les besoins de connaissance et les priorités, etc. Ce type d'arguments existe aussi en Amérique du Nord et, tout particulièrement, au Canada, on le verra dans le texte introductif de Frédéric Lesemann.

À ce titre, la société des savoirs fonctionne comme un programme, un projet, et même une idéologie. Mais au-delà, cette thématique rebondit aussi sur les questions de « gouvernance », ou de nouvelles formes polycentrées de gouvernement, et de démocratisation des formes d'accès à la connaissance.

Il n'en demeure pas moins paradoxal de constater qu'une expression devenue aussi courante et largement discutée que celle de « société du savoir » ne révèle ou n'éclaire que bien peu de chose par rapport à un thème qui lui est pourtant central : le savoir. D'ailleurs, l'utilisation du mot « savoir » au singulier plutôt qu'au pluriel ne fait que projeter une image relativement simplifiée, monolithique, d'une transformation pourtant complexe, celle de l'éclatement des formes de production, de mobilisation, de diffusion et d'utilisation des savoirs.

Des liens intimes existent depuis longtemps entre savoir, État et marché. La formation de l'État-nation moderne, centralisé et bureaucratique, la croissance du capitalisme industriel et l'institutionnalisation des savoirs constituent, sur le plan historique, des processus qui se sont développés en étroite interaction les uns avec les autres. Les sciences sociales ont ainsi pris forme au 19^e siècle en Europe au moment où les États tentaient de développer leurs premières politiques en réponse aux conséquences sociales de l'industrialisation et de l'urbanisation. L'État-providence et le champ des sciences sociales ont exercé l'un sur l'autre des influences réciproques que les analyses pluralistes ou fonctionnalistes ont trop souvent ignorées. Évidemment, ces influences ont varié grandement dans le temps et dans l'espace. La place de ceux et celles qui se font les porteurs du savoir, de même que la conception de ce qui constitue un savoir légitime et socialement reconnu, varie beaucoup selon les institutions et la culture politique, mais aussi en fonction du degré de technicité ou du caractère plus ou moins controversé de l'objet.

À partir de l'après-guerre, on peut identifier au moins trois grands modèles ou idéaux-types dans les rapports entre savoir, marché et État. D'abord le modèle wébérien classique de séparation entre savant et politique, dans

lequel le politique avait la primauté sur la science en fixant les valeurs et les objectifs, alors que cette dernière était confinée dans un rôle de subordination. Largement dominant durant les « trente glorieuses », ce modèle se caractérise, sur le plan institutionnel, par une monopolisation de l'expertise par les pouvoirs publics.

Mais à l'optimisme et à la confiance parfois aveugles du début a succédé la méfiance face à l'usurpation du pouvoir par une caste au nom de sa compétence. Le modèle technocratique est ainsi fortement dénoncé, à partir des années 1970, par des mouvements cherchant à libérer la décision politique de l'emprise de ceux que l'on qualifie d'experts, par le recours aux forces du marché, dans le but de rendre plus concurrentielle et diversifiée la production des connaissances dans le processus d'élaboration des politiques publiques. À la régulation par l'État et le marché s'ajoute, depuis quelques années, un modèle de production des savoirs en réseaux, lié à l'horizontalisation des processus de production de l'action publique. Reste à savoir si ces nouveaux modes atteignent les objectifs de démocratisation qui sont les leurs. Ces évolutions, souvent résumées autour du concept de gouvernance, soulignent les effets de brouillage entraînés par les transformations des formes d'interaction entre la société civile, l'État et le marché, le rôle des formes de mobilisation autour de la production même des connaissances.

En évoquant ces différents modèles, nous retrouvons un certain nombre d'idées qu'avaient soulevées, il y a près de vingt ans maintenant, des chercheurs du CRESAL de Saint-Étienne, Philippe Fritsch, Antoine Micoud, Jacques Ion, notamment, lors du colloque qu'ils organisèrent à propos de « situations d'expertise et [de] socialisation des savoirs » en mars 1985. Dans la présentation qu'ils faisaient de ce colloque, les organisateurs écrivaient ainsi : « Si l'on écarte les modèles décisionnistes (la subordination du technique au politique) ou inversement technocratiques (une dépendance inversée du politique au technique), on peut rechercher à placer l'expertise comme forme originale d'un processus social dans lequel les savoirs participent du politique en tant qu'auxiliaires certes, mais aussi parce qu'ils sont censés donner avis sur les règles du "bien vivre ensemble" et que les énoncés qui en résultent participent du débat public » (CRESAL, 1985 : 9).

Mais alors qu'on insiste plus qu'auparavant sur les savoirs comme sources de richesses et d'avantages économiques dans le marché mondialisé, l'apport des connaissances aux choix sociaux et politiques est aussi de plus en plus contesté. Il n'est en effet pas rare que les « experts »¹ se contredisent et se contestent les uns les autres. Étant donné le caractère de plus en plus transversal et multidimensionnel des problèmes qui se posent aux autorités publiques, l'expertise « scientifique » doit interagir et parfois entrer en conflit avec d'autres types de savoirs, fondés sur des valeurs et des façons alternatives de concevoir le monde.

Comme plusieurs des textes présentés dans ce numéro le montrent, les insuffisances du recours à l'expertise apparaissent dès que les sujets sont très conflictuels ou complexes. C'est en fait lorsqu'on semble avoir le plus besoin d'un avis autorisé et incontestable, qui permette de rendre les débats moins passionnés, que celui-ci vient à manquer. Les experts eux-mêmes ont souvent peine à maîtriser la complexité : difficulté d'établir des liens de causalité, d'effectuer des mesures, d'évaluer des risques qui varient très fortement dans le temps. Dans ces situations de doute, c'est souvent l'idéologie qui permet de trancher. Mais cela n'est pas inévitable. L'expertise peut aussi contribuer à un travail de communication entre différents secteurs et groupes sociaux, ou différents types de « référentiels ». Dans ce contexte, le rôle de l'expertise consiste moins à imposer de façon verticale des solutions grâce à la plus-value du savoir scientifique, qu'à contribuer davantage à un travail de synthèse et d'animation, à un travail de discussion et de débat contradictoire, au développement de forums citoyens ou hybrides (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001).

Ce numéro de *Lien social et Politiques* développe ces thèmes à trois niveaux. Le premier a trait à la place des savoirs dans la société. Le second volet s'intéresse à la démocratisation de la gestion des risques et, en particulier, aux débats que suscitent certaines découvertes technologiques. Enfin, la dernière partie traite de la question de la production des savoirs par la société civile et du statut de ces savoirs semi-profanes.

Les savoirs dans la société

Cette première section aborde plusieurs questions complémentaires : celle des rapports entre État et universités, entre recherches disciplinaires et recherches appliquées et orientées, celle de la production des savoirs dans et pour l'action dans le cadre des nouvelles formes de gouvernance ou d'action publique, et enfin les obstacles à la diffusion des savoirs dans la société pour structurer un débat public, du fait du poids de l'idéologie et du sens commun.

Le numéro est introduit par la contribution de Frédéric Lesemann. Son texte a une double vertu. D'une part, il permet de prendre la mesure de l'importante évolution des conditions de production de la recherche dans les universités canadiennes au cours des dernières années. Mais, d'autre part, il revient aussi sur la manière dont la revue *Lien social et Politiques* s'est située dans ce processus de transformation. Ce texte permet avant tout de comprendre ce que recouvre l'idée de « société du savoir » ou d'économie de l'innovation, ainsi que le rôle attribué à l'université comme pôle de production et de diffusion des savoirs. Cette nouvelle économie restructure les rapports entre l'Université, la recherche universitaire et l'État, et pose un défi à l'autonomie universitaire en ce qu'elle oriente profondément les thèmes et les priorités de la recherche. Mais au-delà de cet apport, on perçoit aussi que

la revue s'est inscrite d'une manière quasi visionnaire dans ce nouveau régime des savoirs, en pariant sur l'interdisciplinarité, sur le souci de contribuer au débat public sans s'enfermer dans une discussion académique.

Gilles Pinson prolonge cette réflexion en interrogeant le processus d'horizontalisation des modes de production de l'action publique. En dressant un bilan critique des travaux sur la gouvernance, qui ont privilégié surtout le niveau *macro* de l'analyse, Pinson nous invite à mieux évaluer l'apport d'une lecture *micro*, c'est-à-dire s'intéressant aux modalités concrètes de production de connaissances dans et pour l'action. Pour ce faire, il s'appuie sur l'exemple des politiques urbaines et parvient ainsi à montrer le rôle des configurations politiques et sociales locales dans ces dispositifs de production de savoirs, tout en se gardant de diagnostiquer que ces pratiques sont simplement synonymes, soit de démocratisation, soit de retrait du politique.

Claude Martin insiste pour sa part sur les obstacles à la diffusion des savoirs dans la société, tout particulièrement dans les moments où existent des contextes politiques de repli conservateur, comme c'est le cas actuellement en France, ou comme ce fut le cas il y a peu au Royaume-Uni. Dans cette interaction entre savoirs et société, les médias sont appelés à jouer un rôle de médiateur, voire de *gatekeeper*, ou encore de filtre qui sape la structuration d'un débat public pluraliste. Pour démontrer le poids de ces configurations, Claude Martin s'appuie sur un débat qui a pratiquement traversé le siècle : celui qui concerne les effets du divorce et des transformations des modes de vie familiale.

Démocratisation de la gestion des risques

Une deuxième section est consacrée à la question des enjeux démocratiques inhérents au développement des savoirs et des applications de ces savoirs, notamment biotechnologiques. En prenant l'exemple des nouvelles technologies de reproduction et des OGM, puis celui des retraites, ces trois contributions permettent de comprendre en quoi les savoirs continuent de participer à la gestion des risques sociaux contemporains, notamment sous la forme de la mobilisation de groupes d'acteurs.

Francesca Scala explore le thème de la confrontation des savoirs dans l'élaboration d'une politique à propos des cellules souches au Canada. Cet article oppose un discours du progrès (scientifique) qui insiste sur les avantages pour la santé de la recherche embryologique, et un discours critique dans lequel se trouvent, étrangement réunis, des organismes féministes et religieux soulignant les dangers potentiels des avancées technologiques et scientifiques. L'étude de cas suggère que malgré les promesses d'ouverture de la nouvelle gouvernance, le modèle tech-

nocratique est encore bien en vie, occultant ainsi d'importantes questions de justice sociale et faisant obstacle à la participation citoyenne.

La démocratisation de la gestion des risques est également au cœur de l'analyse d'Éric Montpetit sur les divergences dans les nouveaux dispositifs de gestion des risques liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM) au Canada, en France et au Royaume-Uni. Deux approches opposées de démocratisation et un cas hybride sont identifiés. La première approche, qui correspond à la situation canadienne, est celle de la subordination à la rationalité managériale. La seconde approche, privilégiée par la France, est celle des perspectives contradictoires. Enfin, le cas hybride, celui du Royaume-Uni, met en relief les tensions qui existent entre l'approche de la subordination à la rationalité managériale et celle des perspectives contradictoires. Dans les trois pays les problèmes sont semblables, mais les contextes sociaux et institutionnels déterminent dans une large mesure les modalités de la démocratisation des savoirs, surtout lorsque ceux-ci sont étroitement reliés à des enjeux économiques et commerciaux.

C'est encore dans une perspective comparée que Daniel Béland et Jean-Philippe Viriot Durandal analysent les pratiques changeantes de l'expertise dans le champ des politiques de retraite aux États-Unis et en France. Leur contribution souligne les différences entre la logique de professionnalisation de l'expertise mobilisée par les organisations américaines et « l'amateurisme cognitif » des associations de retraités en France. Malgré une logique d'expertise partisane (*advocacy*) commune dans les deux pays, les auteurs concluent que la formation de « contre-pouvoirs sociaux » dans l'élaboration des politiques semble plus développée aux États-Unis qu'en France, car ce pays reste marqué par la professionnalisation de l'expertise publique.

Production des savoirs par la société civile

La dernière section de ce numéro approfondit le rôle que joue l'appropriation de la production des savoirs par les groupes sociaux concernés. Ces savoirs profanes sont plus ou moins coproduits avec les savoirs légitimes, ce qui n'est pas sans effet sur ces groupes d'acteurs, de pression, associations ou lobbies.

Yves Lochard et Maud Simonet-Cusset soulignent ainsi l'importance accrue accordée depuis quelques années aux savoirs produits par les acteurs associatifs en France. Longtemps considérées comme douées de savoir-être ou détentrices de savoir-faire, les associations siègent de plus en plus avec les chercheurs dans les observatoires économiques et sociaux institués par l'État, conduisent des enquêtes statistiques et des études qui complètent et parfois interpellent les résultats et les méthodes de la recherche académique. Le partenariat des associations a été

reconnu nécessaire à la réalisation d'enquêtes pour son apport complémentaire dans l'atteinte de catégories sociales qui échappent souvent à la statistique publique, comme les sans-abri, par exemple. Coïncés entre science et politique, les savoirs associatifs, concluent les auteurs, sont inséparables du projet militant, une observation semblable à celle de Béland et Viriot Durandal lorsqu'ils parlent de l'expertise partisane dans le cas des associations de retraités.

Rachel Laforest et Michael Orsini étudient pour leur part les transformations provoquées par ce qu'ils appellent la «représentation fondée sur la science» dans le secteur des organismes bénévoles et communautaires canadiens. Ces changements, notent-ils, ne vont pas dans le sens d'une démocratisation des savoirs, pour deux raisons. D'abord, en adoptant des formes d'action fondées sur la science, les organisations s'éloignent des préoccupations de leur base et se concentrent surtout sur les enjeux proprement décisionnels. Ensuite, alors qu'on pourrait s'attendre à un élargissement de leur champ d'action et à une démocratisation des savoirs, le développement de cette expertise mène en fait à la réduction du nombre d'acteurs proches du pôle décisionnel, à la professionnalisation des pratiques et à une «élitisation» de la représentation. En raison de ces deux tendances, l'espace politique est occupé principalement par de larges organisations bureaucratisées qui possèdent un savoir spécialisé. Les organisations d'action sociale perdent ainsi progressivement leur ascendant sur le discours et se retrouvent marginalisées. S'ensuit une transformation profonde de la structure de représentation au Canada.

Le savoir est aussi souvent producteur de nouvelles catégories ou identité sociales, nous rappelle Normand Boucher dans son étude sur les interactions entre le développement d'un mouvement social visant l'émancipation sociopolitique des personnes handicapées et l'émergence en sciences sociales d'une approche nouvelle dans l'étude du handicap. L'article discute de la recherche basée sur le paradigme «émancipatoire» et de son apport à la compréhension des politiques sociales et du handicap.

* * *

À cet ensemble d'articles du dossier thématique, nous avons joint une contribution qui s'inscrit dans le champ permanent des préoccupations de la revue, à savoir la question des politiques de l'enfance. Gudny Bjork Eydal, de l'Université d'Islande, nous propose ici à la fois une synthèse sur les politiques de prise en charge de la petite enfance dans les pays nordiques, synthèse qui permet de prendre la mesure des différences que l'on a coutume de négliger entre ces différentes composantes du régime social-démocrate de protection sociale, et une analyse détaillée du cas islandais. L'Islande vient en effet, depuis 2000, d'adopter et de mettre en œuvre une politique très progressiste dans ce domaine, au travers d'un dispositif de congé parental dont le but est aussi de promouvoir une

plus grande égalité entre les genres. Ce texte viendra nourrir utilement la discussion engagée dans de nombreuses revues sur l'évolution et les trajectoires de réforme des régimes de *welfare* sous l'angle du contrat entre les genres.

Bonne lecture

Claude Martin
CRAPE-CNRS
Institut d'étude politique de Rennes

Denis Saint-Martin
Université de Montréal

Note

- ⁱ Au sens où le CRESAL parlait d'expertise lors de son colloque, en somme comme de « la rencontre d'une conjoncture problématique et d'un savoir spécialisé » (CRESAL, 1985 : 3).

Références

- CRESAL. 1985. *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*. Actes de la table ronde organisée par le CRESAL à Saint-Étienne, les 14 et 15 mars.
- CALLON, M., P. LASCOUMES et Y. BARTHE. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie représentative*. Paris, Seuil.